



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS RC25 22002 ET RCA25 22004

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 février 2025, les règlements suivants :

RCA25 22002 - Règlement autorisant un emprunt de 4 620 000 \$ pour le financement de la construction, de la rénovation et de la mise à niveau d'immeubles ainsi que de l'acquisition d'immeubles aux fins de développement immobilier dans l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1249364006)

RCA25 22004 - Règlement autorisant un emprunt de 959 000 \$ pour le financement des programmes d'acquisition de mobilier urbain, de petits équipements et de matériel informatique et la mise à niveau de l'éclairage des rues (dossier 1249364008)

Ces règlements sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter lors du registre tenu du 10 au 14 mars 2025 et ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 avril 2025.

Ces règlements entrent en vigueur le 2 mai 2025 et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 2 mai 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude